

Comité Syndical • Séance du 13/02/2015

Compte rendu de réunion

14h30 : le quorum étant atteint, M. PUIG, troisième Vice-président ouvre la séance. Il excuse la Présidente qui est retenue et propose de démarrer le Comité Syndical et de lui céder la place à son arrivée.

Il remercie les délégués présents pour leur participation et met au vote le compte-rendu du dernier Comité Syndical qui avait notamment traité au Débat d'Orientation Budgétaire (Comité Syndical du 17/12/2014). Le projet de compte-rendu était joint au courrier d'invitation.

M. PUIG propose ensuite l'ordre du jour suivant :

I. Informations diverses

II. Budget et Administration

- Présentation du Compte Administratif 2014 : *Délibération n°1*
- Présentation du Compte de Gestion 2014 : *Délibération n°2*
- Présentation du Budget Primitif 2015 : *Délibération n°3*
- Présentation du Rapport d'Activité 2014 : *Délibération n°4*
- Définition des durées des amortissements : *Délibération n°5*

III. Dossiers techniques

- Caractérisation de sites Quaternaire potentiellement productifs pour l'Alimentation en Eau Potable : *Délibération n°6*
- Présentation de travaux menés en régie en 2014 : suivi des chlorures sur la bande littorale et étude des liens entre la Têt et les nappes Pliocène : *Délibération n°7*
- Action d'éducation pour le public scolaire : *Délibération n°8*
- Avis du Syndicat Mixte concernant le projet de SDAGE : *Délibération n°9*
- Indemnité du Payeur Départemental : *Délibération n°4*
- Adhésion au COSD 66 : *Délibération n°5*

- Recrutement d'un stagiaire pour le premier semestre 2015 : *Délibération n°6*

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Informations

M. PUIG passe la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'actualité du Syndicat Mixte.

État des nappes

Grégoire NADAL présente l'état quantitatif des nappes au 01/02/2015.

M. BARNIOL demande s'il est possible de connaître le pourcentage d'eau alimentant directement les nappes lors de précipitations très importantes comme celles qu'a connu le département fin novembre 2014.

H. TACHRIFT indique que l'infiltration est très variable d'un secteur à l'autre en fonction du relief, de l'occupation des sols et de la nature du sous-sol et qu'il n'est donc pas possible de fournir un pourcentage.

Actualités du Syndicat Mixte

H. TACHRIFT présente les éléments suivants :

Marché de « schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la plaine du Roussillon à l'horizon 2030 » (délibération n°3 du 17/12/2014) : La consultation est en cours. La date limite de réponse est fixée au 09/03/2015.

Il s'agit de définir comment sécuriser l'alimentation en eau potable dans l'avenir sans prélever davantage dans les nappes Pliocène. Ceci passe par les économies d'eau et la mobilisation de ressources non déficitaires (karsts, nappes quaternaires, retenue de Villeneuve de la Raho etc.)

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour réaliser des travaux sur des forages privés : la procédure est en cours : un commissaire enquêteur vient d'être nommé pour l'enquête publique. Certains travaux sont envisageables au second semestre 2015.

La stratégie du SAGE est passée en comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée, à Lyon, le 05/02/2015 : La stratégie du SAGE a été votée par la CLE le 12/09/2014 et doit être validée par le Comité d'Agrément avant l'écriture du document définitif. Le Comité d'Agrément a mis en avant le travail accompli et appelle à le poursuivre.

Appels à projet sur la plaine du Roussillon

H. TACHRIFT indique que deux appels à projet susceptibles d'intéresser les collectivités membres du Syndicat Mixte ont été lancés sur le territoire du Roussillon :

Appel à projet du CG « Zéro phyto » : « limitons l'usage des pesticides pour préserver notre santé et notre environnement »

- Ouvert aux collectivités gestionnaires d'espaces verts et de voiries
- Mise en œuvre de PPAPH (gestion des espaces verts et voiries sans phyto)
- Aide à hauteur de 80% (prenant en compte les aides de l'Agence de l'Eau)
- Date limite pour le dépôt des candidatures : 15/04/2015

H. MALHERBE rejoint l'assemblée. Après s'être excusée de son retard, elle précise que le Conseil Général a lancé depuis plusieurs années une politique volontariste pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Elle se félicite que cet axe de travail soit repris plus largement à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et Corse.

Appel à projet de l'Agence de l'Eau « Economisons l'eau »

- Réduction de fuites et économies dans les bâtiments publics
- Aide à hauteur de 50% pour études et travaux
- Date limite pour le dépôt des candidatures : 31/05/2015

2 Budget et administration

Compte Administratif 2014

H. MALHERBE introduit le sujet en indiquant que la phase de structuration du Syndicat Mixte est terminée et que pour la première fois les dépenses 2014 sont en légère baisse par rapport à celles de 2013.

Elle donne la parole à H. TACHRIFT qui présente le détail du Compte Administratif 2014.

Y. BARNIOL demande comment sera réduit le déficit de la section de fonctionnement du Syndicat Mixte.

H. TACHRIFT rappelle que la stratégie définie dès 2011 a été de maintenir constant les cotisations statutaires et d'utiliser les excédents acquis les premières années pour permettre la montée en puissance du Syndicat Mixte. Cette stratégie a été mise en œuvre jusqu'en 2015.

Comme cela sera indiqué lors de la présentation du Budget Primitif 2015, en fonction des ambitions que se donnera le Syndicat Mixte, notamment pour la mise en œuvre du SAGE, le prochain budget devra définir une nouvelle stratégie. En fonction des ambitions que se donnera alors le Syndicat Mixte, ceci passera soit par une augmentation des recettes (via les partenaires ou en augmentant les cotisations statutaires) soit par une baisse des dépenses et donc une diminution des études et investissements.

A PUIG indique que ceci devra être discuté en Comité Syndical mais qu'il est possible qu'une fois la gestion concertée des nappes mise en œuvre, moins d'études soient à prévoir.

En l'absence d'autres remarques H. MALHERBE propose de passer au vote. Comme le veut la loi, elle quitte la salle au moment du vote.

A PUIG met au vote le Compte Administratif 2014.

La délibération n°1 relative au Compte Administratif 2014 est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Compte de Gestion 2014

H. TACHRIFT excuse Mme VENTURA de la Paierie Départementale pour son absence. Aucun représentant de la Paierie Départemental étant présent, H.TACHRIFT rappelle le contenu du Compte de Gestion et indique que ce document est conforme en tout point au Compte Administratif édité par le Syndicat Mixte.

En l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°2 relative au Compte de Gestion 2014 est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2015

H. MALHERBE introduit la présentation du budget primitif en indiquant qu'en grande masse, ce dernier est assez proche du Budget Primitif 2014 dans la mesure où le Syndicat Mixte a fini sa montée en puissance et sa structuration.

Elle laisse la parole à H. TACHRIFT pour présenter le détail du Budget Primitif.

A l'issue de cette présentation R. VILA s'étonne de l'écart entre le montant budgété en charge de personnel et celui réalisé en 2014, écart qui serait de 30%. Il indique que cette remarque est également valable pour les charges de structure.

Y. BARNIOL reprend la remarque de R. VILA et demande à ce qu'il y est plus de rigueur dans l'estimation des charges de personnel.

H.TACHRIFT indique que ces montants ont été définis à partir du Budget Primitif 2014 et qu'en effet ceux-ci peuvent être affinés à partir du Compte Administratif. Il indique en effet qu'il n'y a pas d'évolutions majeures en termes de personnel (pas de recrutement prévu) si ce n'est la prise en charge du passage d'un agent de 50% à 80%.

Sur cette base, H. MALHERBE propose donc que des modifications soient faites dans le Budget Principal afin de mieux budgéter les charges de personnel 2015 en se fondant sur le Compte Administratif 2014.

Elle propose donc de mettre en suspend le vote du Budget Principal et de poursuivre l'ordre du jour de la réunion, le temps que le Directeur propose un ajustement de celui-ci.

Présentation du bilan d'activité 2014

H. TACHRIFT présente le rapport d'activité 2014 joint à l'invitation.

J. IRLES demande comment sera diffusé le guide et quel est son contenu. Elle précise qu'il est nécessaire que ce document n'incite pas à la réalisation de forages.

Les forages domestiques relevant de la compétence des communes, H. TACHRIFT indique que ce guide sera distribué à chaque mairie accompagné d'une affiche et d'un flyer. L'objectif est que le personnel de mairie puisse fournir ce guide aux citoyens qui en feront la demande.

Ce guide sera également disponible dans les différentes études notariales présentes sur la plaine du Roussillon.

H. TACHRIFT indique que ce guide n'est pas fait pour inciter à la réalisation de forages mais pour que les citoyens intéressés se posent les bonnes questions au préalable et soient au courant des obligations réglementaires et des règles de l'art.

Un exemplaire du guide forage est transmis aux élus intéressés.

P. CASADEVALL demande si les réunions conjointes « Comité Syndical / CLE » seront reconduites à l'avenir.

H. MALHERBE confirme que dès que l'ordre du jour le permet, les réunions conjointes seront proposées afin que chacun dispose d'un même niveau d'information sans multiplier les réunions.

A l'issue de la présentation du Rapport d'Activité et en l'absence d'autres remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°4 donnant acte à la Présidente de la présentation du Rapport d'Activité 2014 est votée à l'unanimité.

Durée d'amortissement

H. MALHERBE rappelle que les durées d'amortissement doivent être définies en Comité Syndical et font l'objet d'une délibération.

Elle indique que la durée d'amortissement des études réalisées en section d'investissement n'avait pas été définie lors du Comité Syndical du 08/04/2011. Pour de tels actifs, elle propose de fixer une durée d'amortissement de 5 ans.

La délibération n°5 fixant les durées d'amortissement est votée à l'unanimité.

R. VILA quitte le Comité Syndical.

Caractérisation des sites « quaternaire » potentiellement productifs pour l'alimentation en eau potable

H.TACHRIFT rappelle le contexte dans lequel est proposée cette action : en décembre, un schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la plaine du Roussillon a été voté. Il doit permettre de répondre aux besoins futurs sans solliciter davantage les nappes Pliocène.

Outre les économies d'eau, première ressource mobilisable, d'autres ressources devront être intégrées aux schémas. Parmi-elles, les nappes quaternaires qui n'ont pas été identifiées comme « en déficit » par l'étude « Volumes Prélevables ».

Le Syndicat Mixte a identifié des sites potentiellement intéressants pour solliciter les nappes quaternaires. Il s'agit ici de définir l'implantation de forages d'essai sur trois sites.

H. TACHRIFT présente ensuite le contenu de l'étude, son coût estimatif et le taux d'aide envisagé.

En l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°6 relatif au lancement d'une étude pour caractériser les sites quaternaires potentiellement productifs pour l'alimentation en eau potable est votée à l'unanimité.

Présentation des actions réalisées en régie : le suivi du biseau salé et l'étude des liens entre Têt et Pliocène

Grégoire NADAL, technicien au Syndicat Mixte présente deux études réalisées en régie en 2014.

- Le suivi du biseau salé : chaque année une campagne de prélèvement sur 120 ouvrages est réalisée en fin de saison estivale pour apprécier une éventuelle évolution du biseau salé. Les résultats de la campagne 2014 sont présentés. Le rapport doit être mis en ligne sur le site Internet du Syndicat Mixte la semaine prochaine.
- L'étude des relations entre la Têt et les nappes Pliocène. En 2014, le Syndicat Mixte a réalisé deux piézomètres le long de la Têt à Néfiach et Le Soler pour mettre en évidence d'éventuelles relations entre le fleuve et les eaux souterraines profondes. Le rapport doit être mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte la semaine prochaine.

A l'issue de la présentation de ces travaux et en l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°7 donnant acte à la Présidente de la présentation des études réalisées en régie en 2014 est votée à l'unanimité.

2 Budget et administration

Comme proposé précédemment, H. MALHERBE demande à ce que l'on revienne au vote du Budget Principal 2015.

Elle demande au Directeur les modifications proposées.

H. TACHRIFT propose de voter le Budget Primitif tel que proposé initialement avec les modifications suivantes ;

- Une baisse de 28 000 € des charges de personnels (baisse de 8 000 € à l'article 6218 et de 20 000 € à l'article 64111
- Une hausse de 15 000 € en imprévu de la section de fonctionnement (article 022)
- Une hausse de 13 000 € en prestations externalisées (article 611).

H MALHERBE met au vote le Budget Primitif 2015 avec les modifications indiquées.

La délibération n°3 relative au vote du Budget Principal 2015 ainsi modifié est votée à l'unanimité.

2 Dossiers techniques (suite et fin)

Action d'éducation pour le public scolaire

H. MALHERBE rappelle l'action d'éducation à l'environnement que réalise le Syndicat Mixte des nappes dans les écoles depuis 2011 et propose de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2015-16.

H. TACHRIFT indique le montant estimé pour l'année 2015-16 et les aides de l'Agence de l'Eau attendues.

G. BOSCH demande comment les classes ont connaissance de cette action.

H. TACHRIFT indique que ce travail est réalisé en lien avec l'Inspection d'Académie et que c'est cette dernière qui informe par mail l'ensemble des écoles primaires de la plaine du Roussillon.

H. MALHERBE indique que comme les élus sont informés, ils peuvent également faire le lien avec les écoles primaires de leurs communes.

En l'absence d'autres remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°8 relatif à la réalisation d'une action d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire est votée à l'unanimité.

Avis sur le projet de SDAGE

H. MALHERBE rappelle ce qu'est un SDAGE et informe que le projet de SDAGE 2016-2021 est au stade de la consultation. Elle précise qu'en tant que structure de gestion, il est important que le Syndicat Mixte rende un avis sur ce document qui constitue le socle de la gestion de l'eau à l'échelle Rhône-Méditerranée.

Une proposition d'avis était proposée dans le courrier d'invitation.

H. TACHRIFT rappelle rapidement le contenu de l'avis.

En l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°9 relative à l'avis du Syndicat Mixte sur le projet de SDAGE est votée à l'unanimité.

16h50 : l'ordre du jour étant épuisé, H. MALHERBE clôt la séance.

La Présidente du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon



Hermeline MALHERBE